



# CONDITIONS GENERALES D'ADHESION AU SERVICE DE REFERENCEMENT



Entre :

La Société AM2V, S.A.R.L inscrite au R.C.S. de Meaux, sous le numéro B 452 383 144, ayant son siège social à Chessy - Marne-La-Vallée (77700), 4 D2, Allée des Artisans, ayant pour gérant, Monsieur Patrick Meleo.

Le "Prestataire", d'une part,

Et :

La Société ..... inscrite au R.C.S. de .....  
sous le numéro ..... ayant son siège social à .....  
ayant pour représentant .....

Le "Client", d'autre part,

## PREAMBULE

Le Client souhaite faire référencer sa société sur le Web. Pour ce faire, il a choisi de faire appel aux compétences du Prestataire, afin de rendre accessibles des annonces et/ou bannières publicitaires sur le Web via le site Internet du Prestataire à l'adresse suivante <http://www.la-seine-et-marne.com>.

## IL A DONC ETE CONCLU CE QUI SUIVIT:

### Article 1 – Objet

Le présent contrat, constitué par les présentes conditions générales d'adhésion au service de référencement (ci-après "les C.G.R.") et l'annexe 1 "bon de commande", a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire s'engage à réaliser le référencement des annonces ou bannières publicitaires sur le site Internet "La seine-et-marne.com, le portail du 77" à l'adresse suivante <http://www.la-seine-et-marne.com> (ci-après le "Site").

### Article 2 – Durée

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un (1) an, et entre en vigueur, dès la signature des C.G.R. par les parties. Le contrat est renouvelé pour un (1) an, par tacite reconduction, sauf si trente (30) jours avant la date anniversaire du présent contrat, le Client y met fin, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au siège social du Prestataire.

### Article 3 – Obligations des parties

#### 3-1 – Obligations du Client

Le Client s'engage à retourner deux exemplaires des C.G.R., dûment remplis, datés, signés et paraphés par télécopie, au numéro de télécopie suivant : + 33 09 72 13 31 38.

Le Prestataire s'engage à retourner un des deux exemplaires datés et signés par un courrier postal adressé au siège social du Client.

***Le présent document doit être paraphé en bas de chaque page***

### **3-2 – La Transmission des contenus**

Pour permettre au Prestataire de mettre en ligne sur le Site, ses annonces et bannières publicitaires, le Client veillera à :

- envoyer par courriel à l'adresse email suivante (patrick@laseineetmarne.com) les contenus constituant les annonces et bannières publicitaires (images, mentions écrites, photos, logos);
- être diligent dans la transmission des contenus, après la signature du présent contrat;
- être titulaire des droits relatifs auxdits contenus. Le Client s'engage à prévenir le Prestataire de toute atteinte ou contrefaçon des marques voire logos éventuellement représentés sur les annonces et bannières publicitaires, par des tiers, dès que possible et s'il en a connaissance;
- le Client s'engage à ne pas transmettre des contenus contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, des propos diffamatoires, injurieux, qui seraient automatiquement écartés de toute publication sur le Site par le Prestataire.

### **3-3 – Obligations du Prestataire**

Le Prestataire s'engage à référencer des annonces ou bannières publicitaires, définies comme suit :

La bannière publicitaire correspond à un lien statique (image, gif, code html, etc) ou animé (image, gif) qui contient un message publicitaire, qui pourra rediriger généralement l'internaute vers un autre site Internet.

Bannière : elle sera mise en ligne pendant douze (12) mois sur le Site sur au moins 600 pages du Site avec un taux de rotation de 1/20.

Les annonces publicitaires se définissent comme les mentions écrites auxquelles s'ajoutent les éléments sonores, visuels, décrivant un produit ou un service.

Les annonces et bannières publicitaires pourront faire promotion de produits et services non contraires à la loi française.

Le Prestataire a organisé cinq catégories d'annonces :

- Annonce V1 : elle comprend deux (2) lignes de texte avec deux (2) photos auxquelles s'ajoutent les coordonnées du Client. Un lien vers le site Internet du Client sera mis en place et le Client sera mentionné dans la "newsletter" tous les quinze (15) jours. Lorsque les internautes feront des recherches, le Client sera référencé dans les moteurs de recherche du Site. Une version anglaise de cette annonce pourra être également mise en ligne pour le même prix, à condition que l'annonce soit traduite par les soins du Client, conformément au tableau tarifaire inséré dans la clause "Prix-Paiement".
- Annonce V2 : elle comprend vingt (20) lignes de texte et sept (7) photos maximum auxquelles s'ajoutent les coordonnées du Client. Un lien vers le site Internet du Client sera mis en place et le Client sera mentionné dans la "newsletter" tous les quinze (15) jours. Lorsque les internautes feront des recherches, le Client sera référencé dans le moteur de recherche du Site. Une version anglaise de cette annonce pourra être également mise en ligne pour le même prix, à condition que l'annonce soit traduite par les soins du Client, conformément au tableau tarifaire inséré dans la clause "Prix-Paiement".

Options :

- Présence d'une vidéo dans la page d'annonce du client (annonce V1 ou annonce V2), format de la vidéo : 480x381 px
- Présence d'une vidéo sur la page d'accueil du Site, format de la vidéo : 200x200 px
- Mise à jour de la page d'annonce du Client (dans le respect de la formule choisie, annonce V1 ou annonce V2)

Dans les huit (8) jours suivant le renvoi des C.G.R. par télécopie, et le paiement du service du Prestataire, conformément à l'article 6 des C.G.R., le Prestataire s'oblige à procéder au référencement de l'annonce et/ou de la bannière publicitaire du Client, sur le Site.

### **Article 4 – Résiliation**

Le présent contrat peut-être résilié si une des parties manque gravement à l'une de ses obligations contractuelles substantielles et n'y remédie pas, dans un délai de dix (10) jours, à compter de la mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'une des parties pourra notifier à l'autre partie la résiliation immédiate du présent contrat, en cas de procédure d'alerte, de liquidation, de cessation d'activité de l'autre partie.

En cas de résiliation, le Prestataire s'engage à restituer sous un délai de quinze (15) jours, les contenus des bannières et annonces publicitaires au Client.

***Le présent document doit être paraphé en bas de chaque page***

## Article 5 – Prix - Paiement

### 5-1 – Prix

Le prix est susceptible de varier en fonction du type d'annonce ou de bannière publicitaire et des options choisies, et de la durée de diffusion sur le Site, conformément au tableau tarifaire ci-après.

#### Tableau tarifaire des annonces et bannières\*

	Durée	Prix en euros H.T.	Prix en euros T.T.C
Annonce Version 1	1 an	120 ,00	143,52
Annonce Version 2	1 an	220,00	263,12
Bannière	12 mois	120,00	143,52

*\*Hors conception graphique, tarif sur devis*

#### Tableau tarifaire des options

	Durée	Prix en euros H.T.	Prix en euros T.T.C
Présence d'une vidéo dans la page d'annonce du Client	1 an	300,00	358,80
Présence d'une vidéo sur la page d'accueil du Site	1 mois	150,00	179,40
Mise à jour de la page d'annonce du Client	1/mois	50,00	59,80

Frais de traitement paiement en ligne (<http://www.la-seine-et-marne.com/boutique/annonce.html>) :

Montant en euros T.T.C. du panier	Frais de traitement en euros T.T.C.
de 0,01 à 9,99	0,00
de 10 à 49,99	11,00
de 50 à 99,99	12,00
de 100 à 199,99	14,00
au delà de 200	15,00

Autres options possibles uniquement sur devis :

- bannière sur la page d'accueil à partir de 500,00 euros HT
- présence dans la newsletter à partir de 25,00 euros HT
- visites virtuelles sur devis à partir de 300,00 euros HT (pour 3 panoramas)

### 5-2 – Paiement

Le paiement de la commande conformément au bon de commande (annexe 1) s'effectue par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de la SARL AM2V et envoyé à l'adresse suivante : AM2V, à l'attention de Monsieur Méléo, 4 D2 allée des artisans, Chessy (77700).

Le paiement devra intervenir, au plus tard, dans les dix (10) jours suivant le renvoi de l'acceptation des C.G.R. par télécopie, par le Client. A défaut, le Client devra retourner au Prestataire deux nouveaux exemplaires des C.G.R.

## Article 6 – Responsabilité

### 6– 1 : Responsabilité du Client

Le Client reconnaît avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires préalables à la diffusion des annonces et/ou bannières publicitaires.

***Le présent document doit être paraphé en bas de chaque page***

## **6 -2 : Responsabilité du Prestataire**

En cas de rupture du service via le Site du fait de l'hébergeur, le Prestataire fera de son mieux pour rétablir la ligne dans un délai raisonnable.

La responsabilité du Prestataire ne pourra être recherchée, si son obligation est retardée ou empêchée, consécutivement à un cas de force majeure, un cas fortuit ou une cause extérieure, tels que la jurisprudence française les définit et notamment tels que les grèves du personnel ou des services postaux, les conflits sociaux, le mauvais fonctionnement et l'interruption du réseau électrique, feux, explosions, les catastrophes naturelles.

Si le cas de force majeure devait se prolonger au-delà d'une durée de trois (3) mois, le contrat sera automatiquement résilié, sauf accord contraire des parties.

## **Article 7 – Cession du contrat**

Le présent contrat ne peut faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gracieux, sans l'accord préalable écrit de l'autre partie.

## **Article 8 – Loi applicable – Jurisdiction compétente**

Le présent contrat est rédigé en langue française, et soumis à la loi française.

En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution du présent contrat, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

Si une solution amiable ne se dégageait pas, le litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Meaux, nonobstant la pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie ou encore de référé.

Fait à ..... le .....

En deux (2) exemplaires,

LE PRESTATAIRE

signature

LE CLIENT

signature

précédées de la mention "lu et approuvé"

## Annexe 1 : Bon de commande

En exécution des Conditions Générales d'adhésion au service de référencement ( C.G.R.) intervenues entre les Parties, le Client passe commande au Prestataire des prestations suivantes:

### 1) Mode de diffusion du contenu transmis par le Client :

- Annonce V1
- Annonce V2
- Bannière

### 1) Options :

- Présence d'une vidéo dans la page du client (annonce V1 ou annonce V2)
- Présence d'une vidéo sur la page d'accueil
- Mise à jour de la page de l'annonceur

Merci de cocher la ou les case(s) du service demandé.

### 2) Contenu de l'annonce et/ou de la bannière publicitaire(s):

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3) Durée de diffusion (hors annonce annuelle) : .....

4) Prix : .....(en application du tableau tarifaire à l'article 6 des C.G.R.)

5) Paiement : ..... dans un délai de dix (10) jours à compter de la signature du Contrat.

Signature :